FEUILLETON.

LES GŒMONNEUX DE ST.-MALO.

Près de Dol et de Pontorson, l'engrais dont les laboureurs se servent le plus communément est une terre glaise que la marée dépose au rivage, et dont chacun peut s'appovisionner selon ses besoins, n'ayant que la dépense du charroi. Les grèves de St. Malo n'en fournissent point, mais, le varech, dont ces côtes rocheuses abondent, le remplace avantageusement.

Là-bas, ce varech, est appelé goëmon, et les hommes qui se le procurent, goëmonneux.

Ce sont de très-pauvres gens.

Loin de trouver chez eux l'abondance et la gaîté, ainsi qu'il arrive aux pêcheurs et aux mariniers, dont l'aspect réjouit le cœur, les goëmonneux habitent les maisons les plus misérables; le désordre et la malpropreté règnent sous leur toit; on y respire un air pestilentiel; beaucoup d'entre eux sont atteints de maladies héréditaires, et, excepté aux jour de la récolte du goëmon, ils vivent le plus souvent de la charité publique.

La récolte ou pêche du goëmon, cela s'appelle aussi comme cela, se fait, en générale, un peu après les équinoxes, lorsque la côte hérissée de Saint-Malo, après avoir, pendant quelques jours, dérobé ses crêtes aigues sous les vagues folles, qui vont couvrir de leur écume les soldats de garde sur les remparts, reparaît peu à peu, belle de son aspect sauvage et dangereuse toujours.

Les goëmonneux, qui ont rarement des bateaux à eux, louent ce qu'il y a de meilleur marché, et, par conséquent, de plus mauvais en ce genre. Ce sont des bateaux qui ont usé leur jeunesse à porter les passagers de Saint-Malo à Saint-Servan, et qui, n'étant plus bons qu'à brûler, sont jugés dignes de servir à la pêche du goëmon.

La mauvaise qualité de ces bateaux, jointe à l'avidité des goëmonneux, qui les remplissent jusqu'au bordage, causent invariablement à chaque saison, des sinistres dont on parle un jour, qu'on oublie le lendemain, et qui ne corrigent personne.

En 1825, parmi les goëmonneux de Saint-Malo, l'on distinguait une famille d'orphelins, composée de deux vigoureux gars, entre vingt et vingt-cinq ans, et d'une fillette de seize ans, offrant le beau type que l'on peut admirer à Dinan et à Paramé, auprès de Saint-Malo.

Mais ce n'était point la beauté d'Yvonne qui méritait cette mention particulière; les belles filles ne sont pas rares sur nos côtes; c'était, contre l'ordinaire des goëmonneux, la bonne tenue des trois jeunes gens, la propreté qui régnait dans leur pauvre petit ménage, la touchante et inaltérable affection qui les unissait.

Les gars ne se mariaient point pour ne pas laisser leur sœur sans appui; Yvonne voulait rester fille, afin de ne pas se séparer de ses frères.

Goëmonneux à l'époque de la récolte, ils étaient cités comme les plus actifs entre tous, et ils mettaient tant de bonne humeur et de franchise dans leurs relations que c'était à qui prendrait leur goëmon.

Hommes de peine dans les chantiers et sur le port, le reste du temps, jamais ils ne chômaient d'ouvrage; tandis que, de son côté, et tout en entretenant leur petit ménage, Yvonne filait, et par son fuseau se faisait encore bien de huit à dix sous par jour!

Cela semble peu; c'était énorme, tant le métier de fileuse est ingrat; il fallait que les doigts de la jolie fille fussent aussi agiles que son désir était grand de venir en aide à ses frères.

Mais, quelque peu que ce fût, joint à ce que rapportaient Jean-Marie et Julien, cela permettait cependant toute sortes de douceurs et de jouissances inconnues, d'ordinaire, chez les pauvres goëmonneux. Ainsi, l'on mangeait de la viande une fois par mois; on buvait un pot de cidre tous les jours; on allumait du feu à l'âtre pendant les plus longues soirées de l'hiver; et, au lieu de brûler des mirettes, chandelles de résine, on brûlait de la vraie chandelle.

Ce n'était pas tout; le bonheur des deux braves garçons, leur récompense, la cause de leur courage à supporter ce qu'avait de rude leur métier d'homme de peine ou celui de goëmonneux, c'était, à la fois, le désir naïf de parer et leur maison et leur sœur.

Quand ils avaient pu, sans que rien en souffrît, acheter quelques belles images ou de saints ou de batailles, rehaussées d'un cadre de bois noir, quand ils avaient pu augmenter leur pauvre mobilier de jolies chaises empaillées en paille fine, ou de belles courtes-pointes rouges pour les lits, ou de rideaux de serge verte, ou d'une douzaine d'assiettes à grand ramages bleus, ou de beaux petits sabots légers comme des socques, pour Yvonne, ou d'un joli tablier de lustrine rose, c'étaient, sous l'humble toit, des cris de plaisir, des rires d'enfant, des joies indicibles, des admirations sans fin; et puis de tendres baisers de reconnaissance, et des élans de gratitude vers celui qui leur faisait la vie si bonne et si belle.

Il semblait que rien ne pût assombrir leur beau ciel.

En 1825, justement vers le seizième anniversaire de leur sœur, et à l'époque de la pêche du goëmon, un changement notable se fit remarquer dans Yvonne; les deux frères s'apperçurent qu'elle riait moins et ne chantait plus du tout.

Qu'était-il advenu? avaient-ils étaient moins bien rétribués? Yvonne était-elle en proie à quelqu'une de ces maladies de langueur, assez ordinaire chez les jeune filles? mais, le plus souvent, ces maladies n'atteignent que celles qui ont le temps d'être dorlotées et choyées, et point ces autres auxquelles chaque jour apporte son labeur. Quant à l'affection de ses frères, elle ne s'était pas démentie un seul jour, et le prix des travaux n'avait piont été modifié.

Q'était-ce donc?

C'était....en vérité, bien peu de chose; une paire de boucles d'oreilles en or, qui avaient frappé, ébloui les yeux de la jeune fille, à la porte d'un bijoutier, et qui, depuis lors, lui dansaient devant les yeux nuit et jour; elle rêvait qu'elle les sentait bruire à ses oreilles; que toute glorieuse, elle se promenait au bras de l'un de ses frères; que chacun les admirait; et puis, qu'on les lui arrachait violemment, et que ses oreilles saignantes lui faisaient pousser des cris de douleur; ou bien, qu'on ne pouvait jamais parvenir à les lui mettre; ou bien, qu'à la boutique du joaillier, à l'instant où l'on allait les détacher du rayon, le rayon montait, montait, montait, et qu'on ne les pouvait plus atteindre.

Lorsque quelque commission obligeait Yvonne à sortir, elle se détournait de son chemin pour aller se poser en contemplation devant les boucles d'oreilles tentatrices; un jour elle osa même en demander le prix, pour avoir le droit de les prendre dans sa main et de les admirer de plus près.

Mais sa pensée n'allait pas au delà; jamais elle ne s'était imaginé qu'elle et ses frères pourraient arriver à posséder d'avance les vingt-cinq francs que coûtait cette parure; et d'ailleurs, il lui semblait que, les eussent-ils eus, ç'aurait été une faute d'employer un tel trésor à un tel caprice.

Son ardent désir des boucles d'oreilles était donc d'autant plus douloureux qu'il était sans espoir. C'est ce qui l'empêchait de l'avouer ingénument à ses frères, lesquels, inquiets et chagrins, ne cessaient de l'interroger sur la cause de sa tristesse.

Les choses seraient restées ainsi toujours, si la jeune fille n'avait été, par eux, surprise à son poste, devant la boutique du bijoutier.

Elle ne put nier; oui, telle était la cause de sa peine; une paire d'anneaux d'or!—Les frères s'entre-regardèrent; vingt-cinq francs, c'était beaucoup, c'était immense; mais cette parure irait si bien à Yvonne; eux-mêmes seraient si contents de la lui voir: et puis, l'on s'était toujours dit qu'on fèterait ses seize ans, et quel meilleur moyen de les fèter?

Cette dernière considération fut triomphante; leurs cœurs tressaillaient de plaisir rien qu'à l'idée de l'épanouissement d'Yvonne devant le précieux écrin; c'en est fait, on gagnera les vingt-cinq francs; on fera l'impossible, on décuplera ses forces et son activité pour la pêche du goëmon; mais les anneaux d'or brilleront aux oreilles d'Yvonne!

La jeune fille essaya bien de former quelque opposition à ce projet. "C'est trop, c'est trop," disait-elle. Mais, sans l'écouter, on entra chez le bijoutier et on exposa ce dont il était question, le priant de recevoir deux francs d'arrhes, pour ne point vendre le bijou convoité. Le bijoutier, qui connaissait les orphelins et les savait l'honneur même, prit les deux francs en accompte, mais il voulait qu'on emportât les boucles d'oreilles sur-le-champ. Ce fut entre eux un débat qui se termina à l'amiable. Il fut convenu que, le jour anniversaire d'Yvonne, les boucles d'oreilles, payées ou non entièrement, pareraient la jeune filles.

A partir de ce moment, la petite fauvette égaya de nouveau l'humble maison, et les joyeuses causeries du soir reprirent leur cours.

Cependant, on touchait à la fin de l'équinoxe d'automne; les goëmonneux s'apprêtaient s'équipaient, choisissaient les rochers qu'ils comptaient exploiter, et calculaient déjà les bénéfices que leur vaudrait ce rude labeur.

L'ordinaire est qu'ils partent tous ensemble du port, puis se dispersent en chantant, les uns du côté du cap ou de Dinard, les autres vers Cézembre ou la Conchée.

Le jour de l'ouverture de la pêche se trouva être celui qu'Yvonne attendaient impatiemment; le jour bienheureux où chacun de ses frères eut le plaisir de lui attacher un des pendants d'oreilles, et reçut d'elle, pour sa peine, le plus joyeux baiser que jamais lèvres de jeune fille aient donné.

En les conduisant au point de départ des goëmonneux, comme mademoiselle Yvonne se redressait avec ses belles boucles aux oreilles, et combien, par contre-coup, ses frères se trouvaient heureux de la voire si heureuse! Ils se sentaient au cœur un courage indomptable.

"Ne crains pas de les faire voir, lui disaient-ils; elle ne tarderont pas à ne rien devoir à personne. Dis donc, Jean-Marie, je plains ceux qui viendront glaner après nous.

— Ce qu'ils trouveront, pourra leur tenir dans l'œil, reprit Jean-Marie; sa bouche grande et rieuse laissant voir ses trente-deux dents.

— Surtout, dit Yvonne, ne vous chargez pas trop.

— Parbleu! pourquoi ne nous as-tu pas donné ton panier à salade?"

Et, sur cette facétie, les deux vigoureux gars montèrent dans leur barque, et, suivis par le sourire rayonnant de leur sœur, se dirigèrent vers Cézembre.

C'était le côté qu'ils avaient choisi comme devant fournir la plus grande quantité de goëmon.

Cézembre est une petite île d'un quart de lieue de tour, où, jadis, on voyait paitre quelques belles vaches dépendant d'une espèce de ferme démolie plus d'une fois par les vents, et où, aujourd'hui, il n'y a plus qu'un poste de douaniers et une infinité de petits lézards gris à queue fourchue.

Arrivés, là, les frères d'Yvonne et une douzaine d'autres goëmonneux se mettent à l'œuvre. Le varech est tiré du fond des eaux: les rochers se dépouillent; les barques s'emplissent de ces belles herbes grasses, ressemblant à d'étroits rubans verts, à des grappes de fruits, à une fine mousse, ou bien encore aux plus délicates herbes des champs. Ils se donnent à peine le temps de manger un morceau de pain frotté d'ail et d'avaler un pot de cidre; ils arrachent, ils entassent ils empilent, ils n'en trouvent jamais assez; il leur semble toujours qu'il en peut tenir encore; ils piétinent sur leur cargaison pour en diminuer le volume; ils gardent tout juste l'espace nécessaire à la conduite du bateau; et quand il n'y a matériellement plus la place d'y rien ajouter, ils trouvent encore moyen d'y glisser plus que la charge de deux hommes; de sorte que ces pauvres embarcations gémissent et s'enfoncent dans la mer, comme celles des tireurs de sable dans la Seine, seulement avec des dangers plus grands: que le vent tourne, que la vague s'élève, les malheureux sont perdus!

Mais, quand ils voient leur bateaux ainsi chargés, les goëmonneux sont loin de penser aux désastres; ils se rembarquent joyeusement avec la marée montante, et, supputant le nombre de gros sous que représent le chargement, ils passent délicatement certain morceau de tabac d'une joue à l'autre, frottent leurs mains calleuses, repoussent leur chapeau ciré un peu plus en arrière encore, ce qui eût semblé impossible; puis une pensée à la Vierge, et en route!

D'ailleurs, des différents lieux que nous avons cités, n'aperçoit-on point le port de St.-Malo, et les quais animés où se tient la Bourse, où le goudron bouillonne dans de grandes chaudières, où les mousses se balancent aux vergues des navires à l'ancre? Que craindre donc? Aussi l'on ne craint rien; et, pourtant entre le port et soi, il y a souvent le naufrage et la mort.

Parmi ceux qui s'étaient chargés jusqu'à la témérité, l'on pouvait citer Jean-Marie et Julien. Mais ne fallait-il pas achever de payer les boucles d'oreilles d'Yvonne?

Les goëmonneux qui avaient fait la moisson sur les côtes de Dinard étaient déjà de retour, et ceux du cap ne l'étaient point encore, lorsque les pêcheurs de Cézembre reprirent la mer, se dirigeant lentement vers la ville par la voie la plus droite, autant, du moins que le permettent les écueils sous-marins.

Ils avaient évité avec soin le petit Bé, rocher où l'on voit un fort dont la garde est renouvelée tous les huit jours; le grand Bé où, selon la tradition, dansent les fées, et où Châteaubriant dort de son dernier sommeil; et cet autre rocher, nommé vulgairement le rocher Malo, en souvenir du salut que lui durent les Malouins; voici à quelle occasion:

Au commencement du dix-huitième siècle, des navires anglais s'approchaient des remparts du côté de la poudrière, dans le dessein de faire sauter la ville, lorsqu'ils échonèrent sur ce rocher, et si fatalement, que les machines inflammables qu'ils nous destinaient, tombèrent sur leurs munitions, et que ce furent eux qui sautèrent. Nos grand'mères prétendent que leur mères aperçurent le matin, des membres épars et sangtants!

Nos goëmonneux s'avançaient donc; mais, depuis leur départ de Cézembre, le vent avait sauté du Nord-Est au Sud-Ouest, et la mer, de bleue qu'elle était, avait pris des teintes grises et plombees, des teintes de colère, qui ne présageaient rien de bon.

Les vagues écumeuses grondaient sourdement autour du bateaux, s'élevaient en panaches blancs et retombaient sur le goëmon, dont elle augmentaient le poids, sans qu'il fût possible d'y obvier, le peu d'espace rendant l'usage de l'écope impraticable.

Les malheureux commençaient à regarder avec inquiétude ce port si proche et si loin. Les plus en arrière sentant le danger se décidèrent, quoiqu'à regret, à délester un peu leurs bateaux, et à rendre à la mer une partie du goëmon qu'ils en avaient tiré; les autres, ne se croyant point obligés à la même précaution, puisqu'on aurait dit qu'ils n'étaient éloignés de la cale que de deux ou trois longueurs de gaffe, s'entêtèrent à ramener leur cargaison entière; de ce nombre furent les frères d'Yvonne.

L'époque équinoxiale est celle des soudains changements atmosphériques; en une heure, on était passé du vent frais au gros temps, et du gros temps à la tempête. Les bateaux, luttant contre un vent debout excessivement violent, ne purent continuer la banne route et dévièrent forcément.

En vain les goëmonneux se tendaient et se roidissaient sur l'aviron et sur la barre; l'aviron sautait sur les flots et la barre n'obéissait plus; aussi furent-ils entraînés vers ces rochers où jamais l'on n'aborde, et qui hérissent le pied des remparts de Saint-Malo, de la porte Saint-Thomas à la porte de Dinan.

Le danger terrible que couraient les goëmonneux eut bientôt circulé dans la ville, et amené sur les remparts une foule d'intéressés ou de curieux.

Yvonne, non plus fières et brave comme le matin, mais pâle, agitée, tremblante, s'y trouvait une des premières, et, à l'aspect de la mer et de ces pauvres bateaux ballottés comme un fétu de paille, un torrent de larmes jaillit de ses yeux.

Cependant les bateaux, fatalement poussés vers les écueils, semblaient, à chaque minute, devoir être engloutis ou brisés; il bondissaient sur la cime des lames furieuses, puis s'enfonçaient dans l'abime, pour reparaître de nouveau et disparaître encore. A chaque instant on s'attendait à les voir sombrer dans les passes étroites et mortelles; et, les yeux fixes, la poitrines haletantes, muets de terreur, les gens des remparts, pris d'un généreux vertige, tendaient les bras vers ces malheureux, et se seraient jetés à l'eau pour les sauver, s'il n'eût été avéré que leur mort ne pouvait être le salut de personne.

Quatre bateaux se trouvaient en avant du reste et paraissaient perdus. Les deux premières échouèrent, en effet, et le troisième coula par son propre poids. Un grand cri de détresse s'éleva dans les airs; d'autres cris déchirants lui répondirent des remparts; les six hommes qui montaient les trois barques disparurent dans les flots!

Yvonne était folle de désespoir; le quatrième bateau exposer à un danger imminent était celui de ses frères.

En vain, les deux braves garçons, admirables de sang-froid et d'énergie, usaient de toutes leurs forces, de toute leur expérience, de la connaissance exacte qu'ils avaient de la côte; en vain ils s'étaient résignés à jeter à l'eau une partie de leur cargaison pour sauver l'autre; chaque seconde les poussait inévitablement vers le point où leurs camarades avaient péri.

"Jean-Marie, mon gars, dit Julien avec un sourire, ses paroles arrivant à peine à l'oreille de son frère, tant les voix de la tempête mugissaient; je crois que la pauvre Yvonne va être orpheline une seconde fois. Que Dieu la protége et nous protége!

— Que Dieu la protége et nous protége!" répéta Jean-Marie le cœur gros.

Et, mus d'une vigueur nouvelle à l'idée de Dieu et de leur sœur, ils continuèrent leur pénible lutte avec les flots et les vents.

"Sainte Vierge! sainte Vierge! criait Yvonne, pitié!"

Et la raison de la malheureuse s'égarait de plus en plus, ses grands yeux devenaient hagards, et l'on oubliait presque le drame terrible d'en bas, pour le spectacle de cette mortelle douleur.

Alors que les mains d'Yvonne serraient convulsivement sa pauvre tête, comme pour y retenir une idée, elle sentit les boucles d'oreilles, cause peut-être du danger terrible que couraient ses frères; car, s'ils se fussent moins chargés, la lutte aurait été plus facile, et, maîtres de leur bateau ils auraient pu, sans doute, ne pas si funestement dévier.

Cette pensée, rapide comme l'éclair, traversa l'esprit de la jeune fille.

"Oh! s'écria-t-elle, c'est moi qui les tue; c'est à cause de moi qu'ils vont périr; oh! parure maudite!"

On l'écoutait avec compassion, essayant de l'arracher au mur d'appui où elle s'était cramponnée.

"Mais, sainte Vierge, ajouta-t-elle comme inspirée, sainte Vierge, sauvez-les, et je jure de ne porter de bijoux de ma vie!"

Ce fut pour Yvonne le plus grand sacrifice qui lui vint à l'esprit.

Cela confirma ceux qui l'entouraient dans l'opinion qu'elle était folle.

Elle ne l'était pas, néanmoins, et la Vierge, cette douce et tendre mère des affligés, ayant reçu la naive promesse de la jeune fille et pris en pitié sa profonde douleur, soudain les vents s'appaisèrent, les flots se calmèrent, les nuages s'enfuirent vers l'ouest, et les purs rayons d'un beau soleil couchant vinrent éclairer une scène déjà triste, mais qui menaçait d'être plus désastreuse encore.

Les frères d'Yvonne et le reste des goëmonneux rentrère au port.

Quant au vœu de la jeune fille, il fut observé fidèlement; le complaisant bijoutier voulut bien reprendre les boucles d'oreille, et rendre ce qu'il avait reçu comme à-compte.

Seulement, Yvonne exigea de ses frères qu'ils renonçassent absolument au métier de goëmonneux. ADAM BOISGONTIER.

UN VOLEUR SANS LE SAVOIR.—Un jeune homme appartenant à une excellante famille, ce protégé jusqu'à l'audience par les meilleures recommandations, est prévenu de vol; vol bien bizarre, ainsi qu'on va le voir.

Le chef d'un café concert des Champs-Elysées est le propriétaire de l'objet volé; cet objet, c'est une des tables sur lesquelles on sert la consommation; il ne sait rien, sinon qu'à une heure du matin des sergents de ville lui ont amené le prévenu qu'ils avaient arrêté rue de Rivoli, portant la table sous son bras.

Ils l'avaient interrogé sur l'origine de cette table, et il avait répondu qu'il ne savait pas comment elle se trouvait sous son bras; qu'il se rappelait seulement avoir pris, une demi-heure avant, une bouteille de bierre à un établissement chantant des Champs-Elysées qu'il désigna; il était du reste en état d'ivresse.

M. le président au prévenu.—Comment! on vous sert une bouteille de bière, vous la buvez, vous la payez; et puis, quand le garçon a le dos tourné, vous prenez la table sous votre bras, vous traversez tranquillement les Champs-Elysées, la place de la Concorde, la rue de Rivoli, où enfin l'on vous arrête? C'est inesplicable.

Le prévenu.—En effet, Monsieur le Président, c'est inexplicable; je venais de reconduire mon frère; j'avais malheureusement trop diné avec lui; je demande une boutelle de bière, la bière me monte à la tête, je ne sais plus ce que j'ai fait; tout ce que je sais, c'est que je n'avais pas l'intention de voler cette table. Que voulez-vous que je fasse d'une petite table de boit peinte en vert? Je n'en ai pas besoin, j'ai des meubles; j'en aurais été très embarrassé le lendemain.

M. le Président.—Il y a de très bons renseignemens sur votre compte.

M. l'avocat impérial voit l'excuse du prévenu dans l'étrangeté même du vol, qui constate chez lui l'absence momentannée de la raison à l'instant où le fait s'est accompli; l'organe du ministère public déclare, en conséquence, s'en rapporter au tribunal.

Le tribunal a jugé que le prévenu n'avait pas agi avec l'intention frauduleuse voulue par la loi, et il l'a acquitté.

MULE EPAVE.—Arrêté, par le soussigné, sur son habitation au Bayou Bœuf, à environ trois milles de Moundville, une Mule, couleur d'un brun-foncé, taille ordinaire, âgée d'environ dix ans, marqué à peu près ainsi: RE. (Il est impossible de décrire au juste la dite marque.) Le propriétaire peut obtenir la Mule susdite en prouvant sa propriété et en payant les frais.
GREEN HUDSPETH.

MULET EPAVE.—Arrêté par le soussigné, à la Coulée Croche, une Mulet Americain, couleur rouge, âgé d'environ 9 ans, taille moyenne. Il y a deux ou trois mois que le dit Mulet est dans les environs. Il a sur le cou, une tâche blanche formant presque la lettre H. Le propriétaire du dit Mulet est prié de venir le réclamer, payer les frais et le retirer.
ANDRE MECHE.

BELLE RESIDENCE A VENDRE.—Je vendrai ma résidence dans le village des Opelousas pour la somme de Quatre Mille Piastres, en quatre payements annuels et égaux, portant intérêt à huit pour cent. du jour de la vente. Possession en sera donnée dans un mois.
July 21, 1855. E. H. MARTIN.

NOTICE.—Les créanciers de la succession d'ANDRE DESHAUTEL, décédé, dernièrement de la Paroisse St, Landry, sont priés de présenter leurs réclamations contre la dite succession au soussigné, Exécuteur-Testamentaire Datif, ou à son avocat. J. H. Overton, au bureau de celui-ci, aux Opelousas.
J. B. SOILEAU, Fils.
Opelousas, 11 Juillet, 1855.

ANDERSON & THOMPSON, Entrepôt de Marchandises et d'Expédition, Washington, La., ayant complémetent installé leur magasin de dépôt dans Water street, sont préparés à recevoir: Coton, Mélasse, Sucre, et toute espèce de produits et de marchandises que l'on leur enverra pour vendre ou pour être vendue en commission par les consignataires.

DROGUES FRAICHES.—P. LEONCE HEBRARD & CIE. viennent de recevoir un assortiment de
Drogues,
Médecines,
Verrerie,
Vernis,
Médecines Patentées,
Clysopompes (nouveau style), etc.
qu'ils offrent à vendre, à bon marché, à leurs termes ordinaires.
Mai 12.

LE PROGRES, Journal Quotidien, Publié à NewYork, en français seulement.
Prix d'abonnement, payable d'advance:
Un an............$8 00 Trois mois........$3 00
Six mois..........4 00 Un mois............80
Les frais de poste sont à la charge de l'abonné.
M. T. Valade est l'agent du "Progrès" pour les Opélousas.

VENTES POUR TAXES.

VENTE POUR TAXES.—En vertu des pouvoirs en moi investis par la loi, comme Collecteur des Taxes de Paroisse, et du Railroad, dans et pour la Paroisse de Saint Landry, moi, Elbert Gantt, Collecteur des Taxes de Paroisse pour l'annee 1853, et des Taxes de Railroad pour l'année 1854, j'exposerai en vente publique pour du comptant, sans bénéfice d'inventaire, à la Maison de Cour dans la Ville des Opelousas, Paroisse St. Landry, SAMEDI, le premier jour du mois de Septembre, 1855, commençant à 11 heures du matin, et continuant, sil est nécessaire de jour en jour, tous les droits, titres et intéret des enfants mineurs et héritiers de feu dame Mathilda P. Pannell. épouse de Edwin B. Scott, en la propriété ci-dessous décrite, saisie pour satisfaire les Taxes de Paroisse de 1853, et la Taxe du Railroad de l'année 1854, dues par les dits mineurs, à savoir:
Un certain Nègre Esclave, nommé LEE, âgé de vingt-deux ou vingt-trois ans, bon nègre de champ.
ELBERT GANTT, Collecteur.
Opelousas, 28 Juillet, 1855.

VENTE POUR TAXES.—En vertu des pouvoirs en moi investis par la loi, comme Collecteur des Taxes de Paroisse, et du Railroad, dans et pour la Paroisse de Saint Landry, moi Elbert Gantt, Collecteur des Taxes de Paroisse pour l'année 1853, et des Taxes de Railroad pour l'année 1854, j'exposerai en vente publique pour du comptant, sans bénéfice d'inventaire, à la Maison de Cour dans la Ville des Opelousas, Paroisse St. Landry, SAMEDI, le quatrième jour du mois d'Aout 1855, commençant à 11 heures du matin, et continuant, s'il est nécessaire de jour en jour, tous les droits, titres et intérêts d'Eliza Wykoff, épouse de William H. Parrott dans la propriété ci-dessous décrite, saisie pour satisfaire les Taxes de Paroisse de 1853, et la Taxe du Railroad de 1854, dues par ladite Eliza Wykoff, à savoir:
Un certain mulâtre nommé LEWIS, âgé de vingt-deux ans, bon nègre de champ et aussi bon cocher.
ELBERT GANTT, Collecteur.

VENTES PAR LE SHERIF.

VENTE PAR LE SHERIF.—ETAT DE LOUISIANE...R. H. Short & Cie. vs. Peter Collins...Cour de District, Paroisse St. Landry....No. 6062.—
En vertu d'un writ de fi. fa. délivré dans l'affaire ci-dessus, par la Cour de District dans et pour le Paroisse St. Landry et le susdit Etat, et à moi adressé, il sera exposé, en vente publique, sans benefice d'inventaire, pour du comptant, à la Maison de Cour de cette Paroisse, SAMEDI, le 1er jour de Septembre prochain, commençant à 11 heures et continuant de jour en jour, s'il est nécessaire, tous les titres, droits, intérêts et prétentions de Peter Collins, le défendeur à la propriété suivante, saisie pour satisfaire le dit ordre, savoir:
Un certain MORCEAU DE TERRE, situe dans la susdite Paroisse, sur la rive orientale du Bayou Bœuf, à environ douze milles de Moundville, et mésurant à peu près quatre cents arpens, savoir: Dix arpens de face, sur quarante de profondeur, plus où moins, borné au nord par la terre de Gilbert Burleigh, au sud par la terre de William Link.
Un autre MORCEAU DE TERRE, situé sur la rive gauche du Bayou Bœuf, dans la même Paroisse, contenant environ deux cents arpens, avec toutes les batisses et ameliorations qui s'y trouvent.
Bureau du Shesif, Opelousas, 28 Juillet, 1855.
J. B. DAVID, Sherif.

AVIS JUDICIARES.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de District, Paroisse St. Landry...No. 7530..Succession de Alexander L. Scott, décédé.—
MARTHA MATILDA GORDON, épouse de Ezekiel Sidney Gordon, de la Paroisse St. Landry, ayant présenté un partage de la susdite succession entre les héritiers du dit décédé, accompagné d'une petition demandant l'homologation d'icelui; Et attendu, qu'il a été fait droit à la dite petition par ordre de la Cour en date du 26 Juillet, 1855;
En conséquence, avis est par le présent donné, aux intéressés dans cette succession. d'avoir à déduire au Greffe de la Cour susdite, dans trente jours qui suivront la date du présent avis, les raisons, si aucunes ils ont, pour lesquelles le dit partage ne serait pas homologué et approuvé.
Opelousas, le 28 Juillet, 1855.
A. GARRIGUES, Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de District, Paroisse St. Landry...Succession de Michael D. Boatwright, dernièrement de la susdite Paroisse, décédé.—
Une assemblée des créanciers du dit décédé sera tenue SAMEDI, le 1er de Septembre prochain, commençant à 10 heures A. M., par devant Joel H. Sandoz, Notaire Public dans et pour la Paroisse St. Landry, à son bureau aux Opelousas, dans le but de délibérer sur les affaires du dit Michael D. Boatwright, décédé.
Bureau du Greffier, Opelousas, le 28 Juillet, 1855.
A. GARRIGUES, Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Succession de NICOLAS AMY et d'EUGENIE RICHARD sa femme, tous deux décédés...Cour de District Paroisse St. Landry....No. 7521.
STEPHEN M. YOUNG, de la Paroisse St. Landry, Administrateur de la susdite succession, ayant présenté un tableau de classification des dettes de la dite succession, accompagné d'une pétition demandant l'homologation d'icelui; Et attendu, qu'il a été fait droit à la dite pétition, par ordre de la Cour, en date du 11 Juillet, 1855;
En conséquence, avis est par le present donné aux interessés dans cette succession, d'avoir à déduire au Greffe de la Cour susdite, dans trente jours qui suivront la date du présent avis, les raisons si aucunes ils ont, pour lesquelles le dit tableau ne serait pas approuvé et homologué.
A. GARRIGUES, Greffier.
Opelousas, le 14 Juillet, 1855.

JOSEPH CHENIER, Collecteur pour la Paroisse St. Landry. Bureau aux Opelousas.

THEODOSE S. ROBIN, Juge de Paix dans le Premier Arrondissement, Paroisse St. Landry. Bureau aux Opelousas.

ULYSSE GABEREL, Encanteur Publique et Collecteur pour la Paroisse St. Landry. Bureau aux Opelousas. Mars 10.

THEODOSE S. ROBIN, Notaire Public dans et pour la Paroisse St. Landry. Bureau aux Opelousas.

JOSEPH D. RICHARD, Notaire Public dans et pour la Paroisse St. Landry. Son bureau est au Grand Côteau. 19 Mai.

ONEZIME A. GUIDRY, Notaire Public dans et pour la Paroisse St. Landry. Bureau aux Opelousas. Avril 7.

VALERY ROY, Collecteur, offre respectueusement ses services comme tel, au public. Tout ordre, laissé au magasin de Ney & Estorge, sera promptement éxécuté.

B. TOLEDANO & TAYLOR, Marchands Commissionaires, encoignure des rues Saint Charles et Union, Nouvelle-Orléans.
BENJ. TOLEDANO. J. M'DONALD TAYLOR.

ALBERT DEJEAN, Avocat et Conseiller, Opelousas, Le., s'occuppera toute affaire concernant sa profession, tant dans la paroisse de St. Landry que dans les paroisses avoisinantes.

ED. P. DOREMUS, Dentiste, offre respectueusement ses services à ses amis et au public en général. Tout ordre laissé à ce bureau sera promptement exécuté. Opelousas, 3 Mars, 1855.

THEODOSE S. ROBIN, Avocat, offre ses ses services à ses amis et au public du Quatorzième et Quinzième District Judiciaire. Son bureau est aux Opelousas. Avril 7.

JOHN MACDONALD, Ingénieur Civil et Arpenteur, offre ses services au public, il exécutera immédiatement toutes les commandes qui lui seront données. S'adresser à Mr. Charles N. Ealer, encoignure des rues Maine et Landry, Opelousas.

LE DOCTEUR F. BURR, Dentiste, après vingt-cinq ans d'expérience dans sa profession, offre ses services au public en général, on le trouvera presque tous les jours aux Opelousas, où à sa demeure tout près du village. Mars 17.

CHAS. N. EALER ET CIE. viennent de recevoir un grand assortiment de Belles MONTRES, BIJOUTERIE, etc., de différentes qualités, qu'ils offrent à des prix réduits, pour du comptant. Toute espèce d'ouvrage, concernant leur métier, sera exécuté d'une manière satisfaisante. M. Ealer continuera à donner son attention personnelle à la réparation des Montres, et dans cette occupation il tâchera de faire plaisir à ses nombreux amis et au public. Bureau, enc. des rues Maine et Landry, Opelousas.

40,000 BARDEAUX, PIEUX de 6 et de 9 pieds, BOIS DE PUITS et de BARIL, tout d'un Cypre excellent, à vendre par JONATHAN HARRIS, à sa résidence aux Opelousas.

EDUCATION.

PENSIONAT ET EXTERNAT DES DEMOISELLES AUX OPELOUSAS.—Mr. et Mme. HOY, aidée par Mmlle. Hoy et Mme. De St. Ange, ont l'intention d'ouvrir le LUNDI, 12 Mars, aux Opelousas, une Pension de Demoiselles de Premiere Classe où toutes les branches nécessaires à une éducation solide et accomplie, seront enseignées.
Dans le cours d'instruction seront comprises les Langues Anglaise, Française, Italienne et Allemande, ainsi que la Musique le Dessin, la Peinture, tous les Ouvrages à l'aiguille en Soie, Chenille, etc., le Maintien, la Danse et l'Equitation.
Avec l'aide d'instructrices compétentes, et la surveillance assidue de la Directrice, le Principal, a l'espérance d'être soutenu par les habitants de la ville des Opelousas et des environs.
Les prix sont fixés par séance de vingt-et-une semaines, payables la moitié au commencement, l'autre moitié à mi-séance.

Instruction pour les élèves de classes inférieure	$20 00
do. do. 1er classes	25 00
Musique sur Piano ou Guitar	30 00
Le Dessin	15 00
Le Peinture	20 00
Ouvrages à l'Aiguelle	10 00
La Danse	12 00
Equitation	
Pension	80 00

Mme. De St. Ange étant pour le moment engagée au pensionat de Mme. Henry, au Natchez, ne pourra s'adjoindre à cette Ecole qu'à la fin de la prochaine session. Mars 10, 1855.

BATEAUX A VAPEUR.

PAQUEBOT ENTRE LA NLLE.-ORLEANS ET WASHINGTON.—Le steamer RED RIVER, Capt. R. J. Dorsey, bien connu dans notre navigation comme bon marcheur et excellent bateau, ayant été completement réparé, reprend sa place comme paquebot régulier entre les Opelousas et la Nlle.-Orleans, sous le commandement du Capt. Dorsey.
Le Red River continuera dans notre navigation pendant toute la saison, et transportera le frêt et les passagers aux taux ordinaires.
Dans les eaux basses, il sera remplacé par un bateau tirant moins d'eau.
Pour frêt ou passage, (ses emménagemens étant des meilleurs,) s'adresser à bord ou à
ANDERSON & THOMPSON, Washington.

PAQUEBOT ENTRE LA NLLE.-ORLEANS, WASHINGTON ET LE BAYOU BŒUF.—Le bateau-à-vapeur fin marcheur et très élégant, SYDONIA, Capitaine Gustave Louaillier, expressément construit pour cette navigation, fera désormais des voyages réguliers entre les Opelousas, Washington, le Bayou Bœuf et la Nouvelle-Orléans. Il est bon marcheur, sûr, comfortable, bien construit et tirant peu d'eau. Les officiers porteront toute leur attention à satisfaire ceux qui daigneront les encourager. Pour plus amples informations, s'adresser à bord. Mars 31.

PAQUEBOT DE LE NLLE-ORLEANS ET DE WASHINGTON.—Le steamship A. FUSELIER, Capitaine John Lyons, reprend, cette saison, sa place dans notre navigation, et partira de la Nouvelle-Orléans, MARDI, le 3 April, at 5 heures P. M. Le Fuselier est un steamer de première class, et possède une réputation comme bateau sain, dans tous les bureaux d'assurance de la Nouvelle-Orléans. Il est d'une solidité et d'une force extraordinaires, et est un des plus fin marcheurs que nous ayons dans notre navigation. Il a de bons aménagemens pour une trentain de passagers. Fret, raisonable; prix de passage, 6 piastres d'ici à la Nouvelle-Orléans et vice versa. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à ses Agents, CHAS. DE BLANC, Nlle-Orléans, ou à
ANDERSON & THOMPSON, Washington.

AVERTISSEMENT LEGAL.

$500! TOUS CONTRIBUABLES qui n'ont pas encore payé leurs Taxes de Paroisse pour 1854 sont, par ces présentes, avertis que le soussigné fait servir maintenant sur chaque retardataire, une notice écrite et requise par la loi, et que, trente jours après le dit service, il saisira et vendra les propriétés de chaque délinquant pour le payement de ces dites Taxes.
On pourra le trouver pendant les trente jours qui suivront cette date (les Dimanches exceptés) aux Opelousas, au bureau de F. & E. N. Cullom.
ELBERT GANTT, Collecteur.
Opelousas, 5 Mai, 1855.

Prospectus of "The Opelousas Patriot."

THE UNDERSIGNED will commence the publication, in the town of Opelousas, on SATURDAY, March 3, of a Weekly Newspaper, in the French and English Languages, to be entitled "THE OPELOUSAS PATRIOT," devoted to the periodical dissemination of all intelligence of a Local, Political, Statistical and Miscellaneous character, calculated to please and inform the various classes of readers who may consult its columns.

In Politics, the "Patriot" will be Independent, but not Neutral. The Editors will freely expose to the public inspection the tendency of Public Measures and the conduct of Public Men. Renouncing such names as "Whig" or "Democrat," whether implying censure or praise, they will watch closely the current of events, with the view of commending what is good and condemning what is bad. Measures promotive of the general welfare will be advocated, irrespective of the sources whence they emanate; while the official conduct of public servants will be fearlessly but respectfully exposed to the general scrutiny, in such terms as circumstances may justify.

In the Miscellaneous department, the "Patriot" will embrace such articles as may be deemed best suited to the tastes of its readers; and these articles, whether original or selected, will be concise, brief and practical. Under this department will be included such items as have a tendency to direct public inquiry to the best means of promoting the Agricultural interests and the general business pursuits of our own Parish.

The Editors of the "Patriot" will use every exertion to impart peculiar interest to the Local department. But little is known abroad of the vast but undeveloped country embraced within the limits of the old County of Opelousas. The statistics, population, topography and general resources of this region will, from time to time, receive attention commensurate with their importance. The health, beauty and fertility of the country offer many inducements to immigration; and no pains will be spared to portray adequately these attractive features—to invite population and enterprise to our soil, in order to develop its resources and enhance its wealth.

Much care will be bestowed upon the Editorial department, and writers of acknowledged ability will occasionally contribute to its columns. In its Typographical execution, the "Patriot" will challenge comparison with its most attractive cotemporaries.

All articles of general interest, when briefly written and accompanied by the names of the writers, will be inserted; while communications of a personal character will invariably be rejected. In advancing their opinions, the Editors will do so courteously, avoiding every expression calculated to wound the most delicate sensibility.

The Editors have embarked in their enterprise with zeal and confidence, at the instance of many public-spirited friends. With a full determination to succeed, they will spare neither industry nor capital to win the public confidence, and to deserve general patronage.

The "Patriot" will be published at the moderate rate of TWO DOLLARS AND FIFTY CENTS a year, payable in advance—thus placing it within the reach of a numerous circle of readers.

ALBERT DEJEAN,
CYRUS THOMPSON,
ALF. LIVINGSTON.

Opelousas, February, 1855.